



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No:
No.: 27

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 23 AVRIL 1980

LA SITUATION DES OTAGES EN IRAN: ACTION CANADIENNE

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, a annoncé aujourd'hui que le Canada est d'avis que la violation grave et persistante du droit international dont se rend coupable l'Iran en gardant en otage le personnel de l'ambassade des Etats-Unis appelle une réponse internationale concertée. Le Gouvernement a pris contact avec des pays qui partagent son opinion afin de s'assurer que, dans la mesure du possible, les décisions prises se compléteront l'une l'autre.

En conséquence, le Gouvernement a décidé des mesures suivantes contre l'Iran, parallèlement à celles annoncées le 22 avril par les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la CEE:

- 1) Aucun visa ne sera plus délivré à des étudiants iraniens à l'extérieur du Canada, exception faite d'un petit groupe d'Iraniens dont l'entrée au Canada avait été provisoirement approuvée en Iran avant la fermeture de l'ambassade du Canada;
- 2) Le personnel diplomatique de l'ambassade de l'Iran à Ottawa sera dorénavant limité à un agent, à savoir le Chargé d'affaires. Le deuxième agent devra quitter le Canada dans les 72 heures;
- 3) Le Gouvernement continuera à refuser d'accorder des permis pour l'exportation de matériel militaire et demandera à la Société pour l'expansion des exportations de maintenir sa politique de n'accorder aucun nouveau crédit d'exportation vers l'Iran tant que la question des otages ne sera pas réglée d'une manière satisfaisante;
- 4) Le Gouvernement fera savoir aux sociétés pétrolières qu'il serait inapproprié dans les circonstances qu'elles achètent du pétrole de l'Iran; et